

UNIVERSITÉ DE LIMOGES – OMIJ

LES DISCOURS DE HAINE
Colloque

Judi 17 février et Vendredi 18 février 2022

JEUDI 17 FEVRIER

9 h : Accueil des participants

MATINEE

Sous la Présidence de François Tessier, Secrétaire général du parquet général, Cour d'appel de Limoges

LES DISCOURS DE HAINE ET L'HISTOIRE

9 h 30 : Les discours antisémites dans la France de Vichy

Pascal Plas, directeur de l'IIRCO, Université de Limoges

10 h : Les discours de haine et le génocide des Tutsis du Rwanda

Jean-François Dupaquier, journaliste et écrivain

10 h 30 : Pause

LES DISCOURS DE HAINE SAISIS PAR LE DROIT PÉNAL

11 h : Les discours de haine dans la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse

Thomas Besse, maître de conférences Faculté de droit, AES et administration publique de l'Université de Caen

11 h 30 : Les discours de haine dans le Code pénal

Pierre-Jérôme Delage, professeur à la Faculté de droit et de sciences politiques de l'Université de Nantes

12 h : Les discours de haine devant la justice pénale internationale

Damien Scalia, professeur à l'Université Libre de Bruxelles

APRES-MIDI

Sous la présidence de Damien Roets, professeur à la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Limoges

LA RÉPRESSION DES DISCOURS DE HAINE ET LE DROIT À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

15 h : Faut-il punir les discours de haine ?

Evan Raschel, professeur à l'Université de Clermont Auvergne,

15 h 30 : Discours de haine et liberté d'expression dans les instruments juridiques internationaux

Marina Eudes, maître de conférences HDR à la Faculté de droit et de science politique de l'Université de Paris-Nanterre

16 h : Discours de haine et liberté d'expression en droit comparé

Céline Lageot, professeur à la Faculté de droit et sciences sociales de l'Université de Poitiers

16 h 30 : Pause

17 h : Discours de haine et liberté d'expression dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme

Yannick Lécuyer, maître de conférences à la Faculté de droit économie gestion de l'Université d'Angers

17 h 30 : Discours de haine et liberté d'expression dans la jurisprudence du Conseil constitutionnel

Nathalie Droin, maître de conférences à la Faculté de droit et de science politique de l'Université de Dijon

VENDREDI 18 FEVRIER

Matinée

Sous la présidence de Fabien Marchadier, professeur à la Faculté de droit et sciences sociales de l'Université de Poitiers

LES DISCOURS DE HAINE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

9 h 30 : Réseaux sociaux, réseaux de haine ?

Béatrice Fracchiolla, Professeur à l'Université de Lorraine

10 h : La lutte contre les discours de haine sur Internet

Baptiste Nicaud, maître de conférences à la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Limoges

10 h 30 : Faut-il pénaliser la réception des discours de haine circulant sur Internet ?

Nathalie Mallet-Poujol, chargée de recherche au CNRS

11 h : Pause

11h 30 : RAPPORT DE SYNTHÈSE

Jean-Pierre Marguénaud, professeur des universités